



COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 NOVEMBRE 2010.

Le vingt-neuf novembre deux mille dix à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Marc LECERF, maire.

Etaient présents :

Mme Hoorelbeke, M. Muller, Mme Baury, M. Liot, Mme Sueur, M. Letellier, Mme Prieur, M. Leclère, M. Alcindor, M. Lafage, M. Bruneau, Mme Denis, Mme Heutte, Mme Broustail, Mme Perraud, Mme Lepaon, Mme Pasquier, M. Vrignon, Mme Mullier, M. Savary, M. Hubert, M. Pegeault, Mme Touzé.

Absents :

Mme Pomikal (ayant donné pouvoir à M. Pegeault)
M. Mauger, M. Maurel.

Secrétaire de séance : M. Nicolas Liot.

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

Article 1^{er}

L'indemnité du maire s'élève à 53% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015

Article 2

Le montant de l'indemnité de chacun des huit adjoints disposant de délégation de fonction s'élève à 20% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015

Article 3

Le montant de l'indemnité des trois conseillers municipaux disposant de délégation de fonction s'élève à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015

Article 4

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du CGCT.

Article 5

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Article 6

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de prise de fonction des élus concernés, soit au 16 novembre 2010.

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1er

M. le maire est chargé, par délégation du conseil municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre certaines décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (travaux, fournitures, services) d'un montant inférieur à 200 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2 °de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière

3° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

4° de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

5° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 €.

Article 2

En outre, M. le Maire est chargé, dans les mêmes conditions, d'intenter au nom de la commune les actions en justice, ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, lorsque ces actions concernent :

- les décisions prises par le conseil municipal*
- les décisions prises par lui par délégation du conseil municipal dans les conditions prévues par la présente délibération ;*
- les décisions prises par lui ou ses adjoints dans le cadre de leur délégation, pour l'exécution des délibérations du conseil municipal ;*
- les décisions prises par lui en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, de police, par lui ou ses adjoints dans le cadre de leur délégation en matière d'urbanisme ou de gestion du personnel communal.*

Article 3

Le maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

COMMISSIONS MUNICIPALES :

La composition des commissions communales est arrêtée comme suit :

✚ Commission « développement économique et aménagement du territoire »

Responsable : Marc LECERF, Maire

Membres : MULLER Lionel, BAURY Jacqueline, PRIEUR Lydie, ALCINDOR Jean, VRIGNON Olivier, PEGEAULT Michel, HOORELBEKE Myriam, MAUGER Maurice, LECLERE Claude.

Missions : Aménagement du territoire, développement économique

✚ Commission « Personnel »

Responsable : Myriam HOORELBEKE - 1^{ère} adjointe.

Membres : SUEUR Jézabel, PERRAUD Michelle, LETELLIER Christian, HUBERT Alain, POMIKAL Lydie, DENIS Marie-Bathilde

Missions : gestion du personnel

Commission « finances »

Responsable : Jacqueline BAURY -3^{ème} adjointe.

Membres : HOORELBEKE Myriam, MULLER Lionel, BAURY Jacqueline, LIOT Nicolas, PEGEAULT Michel, ALCINDOR Jean, DENIS Marie-Bathilde.

Missions : Budget, finances, grands projets et prospectives

✚ Commission « Affaires sociales »

Responsable : Myriam HOORELBEKE, 1^{ère} adjointe

Membres : ALCINDOR Jean, LAFAGE Christian, LEPAON Betty, MULLIER Martine, TOUZE Françoise,

Missions : Actions sociales, emploi, formation, insertion et politique de la ville

✚ Commission « Développement en matière d'équipements et d'infrastructures »

Responsable : MULLER Lionel, 2^{ème} adjoint

Membres : BAURY Jacqueline, SUEUR Jézabel, ALCINDOR Jean, MAUREL Jean, LEPAON Betty, PEGEAULT Michel, POMIKAL Lydie, BRUNEAU Roger, MAUGER Maurice

Missions : Nouveaux équipements, nouvelles infrastructures, parcs périurbains, habitat durable

✚ Commission « Affaires culturelles »

Responsable : BAURY Jacqueline, 3^{ème} adjointe

Membres : HOORELBEKE Myriam, LIOT Nicolas, PASQUIER Véronique, HUBERT Alain, MULLIER Martine, DENIS Marie-Bathilde, SUEUR Jézabel

Missions : politique culturelle, échanges internationaux, développement de la vie associative

✚ Commission « Communication - Evènements et Cérémonies »

Responsable : LIOT Nicolas, 4^{ème} adjoint

Membres : HOORELBEKE Myriam, BAURY Jacqueline, LAFAGE Christian, LETELLIER Christian, TOUZE Françoise

Missions : communication et évènementiels, préparation de fêtes et cérémonies, location des salles (sauf gymnase et stade de foot) et du matériel annexe, gestion des parcs d'outillage et de matériels roulants, Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

✚ Commission « Affaires scolaires et périscolaires »

Responsable : SUEUR Jézabel, 5^{ème} adjointe

Membres : LIOT Nicolas, HEUTTE Line, PERRAUD Michelle, LEPAON Betty, LETELLIER Christian, SAVARY Franck, POMIKAL Lydie, BROUSTAIL Mireille

Missions : affaires scolaires (école primaire, maternelle et collège), affaires périscolaires (garderie, transport et restaurant scolaires), petite enfance (Relais Assistantes Maternelles)

✚ Commission « Démocratie locale »

Responsable : LETELLIER Christian, 6^{ème} adjoint

Membres : LIOT Nicolas, MULLIER Martine, PASQUIER Véronique, LEPAON Betty, MULLER Lionel.

Missions : démocratie locale (mise en place d'un observatoire participatif des engagements), animation de la vie des quartiers, médiation, vie quotidienne.

✚ Commission « Attribution des logements, environnement, cadre de vie, gestion durable »

Responsable : PRIEUR Lydie, 7^{ème} adjointe

Membres : HOORELBEKE Myriam, MULLER Lionel, BAURY Jacqueline, BRUNEAU Roger, DENIS Marie-Bathilde, MAUREL Jean, PASQUIER Véronique, HUBERT Alain, Line HEUTTE, VRIGNON Olivier.

Missions : attribution des logements sociaux, environnement, cadre de vie et gestion durable

✚ Commission « Urbanisme »

Responsable : M. Claude LECLERE, 8^{ème} adjoint

Membres : ALCINDOR Jean, PEGEAULT Michel, LIOT Nicolas, PRIEUR Lydie, HOORELBEKE Myriam, BRUNEAU Roger, MULLER Lionel.

Missions : URBANISME : aspects réglementaires, missions liées à l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols énoncées au Code de l'Urbanisme.

✚ Commission « Sport »

Responsable : SAVARY Franck, Conseiller Municipal délégué

Membres : LIOT Nicolas, PEGEAULT Michel, VRIGNON Olivier, HUBERT Alain

Missions : associations sportives, gestion des équipements sportifs

✚ Commission « Jeunesse et loisirs »

Responsable : LEPAON Betty, Conseillère Municipale déléguée

Membres : LIOT Nicolas, SUEUR Jézabel, LETELLIER Christian, SAVARY Franck, TOUZE Françoise, MULLIER Martine

Missions : centre de loisirs, projets jeune, jeunes adultes

 **Commission « Travaux » :**

Responsable : BRUNEAU Roger, Conseiller Municipal délégué

Membres : PRIEUR Lydie, VRIGNON Olivier, LIOT Nicolas, PEGEAULT Michel.

Missions : travaux neufs (voirie et bâtiments), travaux en régie sécurisation des bâtiments,

FINANCES :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2010, adoptant le budget primitif de la ville,

Vu la décision modificative budgétaire n°2,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 mai 2010, portant attribution individuelle de subventions au bénéfice des associations et autres personnes de droit privé,

Le conseil municipal **DECIDE, à l'unanimité**, de compléter la délibération ci-dessus mentionnée et de procéder aux attributions complémentaires suivantes :

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT du CALVADOS : 800 € au titre de la participation communale journée/enfant du centre de loisirs (convention 01/06/2007-31/12/2010).

JEUNESSE SPORTIVE FLEURYSIENNE - section football : 4 300 (abstention de M. Savary).

MUTUALITE FRANCAISE DU CALVADOS -fonctionnement du RAM : 3 300 €

DECISION MODIFICATIVE N°2 :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2010, adoptant le budget primitif de la ville,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** d'apporter au budget primitif les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses	Recettes
D.6574- subventions	+ 10 000 €	
R. 74127- Dotation n ^{ale} péréquation		+ 10 000 €
Total	+ 10 000 €	+ 10 000 €

INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses	Recettes
R.024 - Produit de cessions		+ 408 000 €
D.2042- Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	+ 350 400 €	
D.2151 - Réseaux de voirie	+ 57 600 €	
Total	+ 408 000 €	+ 408 000 €

Total général	+ 418 000 €	+ 418 000 €
----------------------	--------------------	--------------------

CONTRIBUTION POUR INVESTISSEMENT DU SYMPERC :

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

FIXE la contribution pour investissement du Syndicat de Production d'Eau Potable de la Région de Caen à 0,04 € par m³ à compter du 1^{er} janvier 2011. (abstention de MM Letellier, Lafage, Mme Lepaon).

PERSONNEL COMMUNAL :

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 9 novembre 2010,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, de modifier le tableau des emplois communaux permanents à temps non complet, comme suit :

Emploi supprimé	Nbre	Emploi créé	Nbre	Date d'effet
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 30/35 ^{ème}	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe 31/35 ^{ème}	1	01/01/2011

CONVENTIONS :

- **Convention Correspondants Solidarité Emploi :**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer la convention relative à la mise en place des **Correspondants Solidarité Emploi** sur les territoires prioritaires de l'Agglomération Caennaise, dont Fleury-sur-Orne.

- **Convention avec l'association Jeunesse Sportive Fleurysienne :**

La commune de Fleury-sur-Orne a depuis longtemps manifesté son intérêt pour les projets initiés et conçus par l'association Jeunesse Sportive Fleurysienne, dans le but de développer les activités sportives pour tous sur le territoire communal.

Afin de pérenniser les actions ainsi menées, M. le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur la conclusion, avec ladite association, d'une convention d'objectifs et de moyens, portant définition de l'objet, du montant et des conditions d'utilisation des subventions allouées par la ville de Fleury-sur-Orne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec l'association Jeunesse Sportive Fleurysienne et **AUTORISE** le Maire à la signer (abstention de M. Savary).

- **Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :**

Les Centres de Gestion peuvent mettre des agents à disposition des collectivités qui le demandent en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer des missions temporaires, ou en cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. Par délibération du 14 décembre 2009, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Calvados a décidé de l'ouverture du service de remplacement - missions temporaires - à l'ensemble des filières de la Fonction Publique Territoriale.

M. Le Maire propose de conclure une nouvelle convention avec le Centre de Gestion, afin que la Collectivité puisse continuer à bénéficier de ce dispositif, selon les besoins des services.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

- **Avenant à la convention conclue avec les services de l'Etat (DDTM) :**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention conclue avec l'Etat, concernant la mise à disposition gratuite des services de la D.D.T.M., pour l'instruction des autorisations relatives au droit des sols, afin de prendre en compte les nouvelles pratiques de travail, notamment la dématérialisation des échanges entre la Collectivité et la D.D.T.M.

- **Convention de servitudes avec ERDF :**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir avec ERDF, pour le passage d'une ligne souterraine d'environ 12m, traversant la parcelle ZK 100 (prolongement de la Grande Rue), pour l'alimentation des bâtiments rue de l'Astrolabe et rue du Quadrant.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SA DELEGATION :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mars 2008 portant délégation d'attribution au maire,

Prend acte des décisions prises par M. Leclère, maire en exercice à la date des décisions, au titre de cette délégation, à savoir :

30/06/2010 - n°05/2010 : signature d'un contrat de parrainage publicitaire sportif avec la Sté CAP WEST, 19 rue du Four à Chaux à Fleury-sur-Orne, pour le programme de courses à la voile, saison 2010, du navigateur Marc LEPESQUEUX. Le montant de ce parrainage est fixé à la somme de 2 000 € HT.

5/08/2010 - n° 06/2010 : signature d'un contrat de mission de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture *atelier2G*, pour le réaménagement de l'étage de l'école maternelle, en vue de la réalisation d'une classe supplémentaire, sur la base d'un montant d'honoraires de 10 903.50 €.

Fleury-sur-Orne, le 3 décembre 2010.

Le Maire,
Marc LECERF.